

# Quelle place pour la Communauté germanophone de Belgique ?

*Une Communauté politique en doute(s)*

---

Martin Wagener

## Résumé/Abstract

[Français] Cette contribution aborde le « problème belge » par un de ses versants négligés, à savoir l'évolution et la place de la Communauté germanophone de Belgique. L'article retrace le passé mouvementé de cette communauté et souligne son contexte politique et socio-économique actuel plutôt avantageux, afin d'analyser le désintérêt de certains de ses citoyens, leur méfiance envers le politique, mais aussi la volonté de certains autres de trouver davantage d'autonomie culturelle et politique. Loin d'avoir une influence sur les débats institutionnels menés en Belgique, l'existence même de la Communauté germanophone invite pourtant à se poser des questions sur la protection des minorités et sur le statut de citoyens d'un territoire tiraillé entre des forces politiques qui les dépassent.

**Mots-clés :** Crise politique belge (2007-2011), Communauté germanophone, citoyenneté, nationalisme, fédéralisme

[English] This article tackles the « Belgian problem » by focusing on the German-speaking Community, established in the East of the country. The contribution highlights both the turbulent past of this community, and its actual advantageous political and socio-economic context, to ground its analysis of some of its citizens' disinterest and distrust of the Belgian political sphere. However, these two elements also lead another, more committed group of citizens to desire more political and cultural autonomy. Far from influencing in an immediate way the institutional debates in Belgium, the very existence of the German-speaking community nonetheless invites to raise questions on the protection of minorities and the status of citizens of a territory torn between estranged political forces.

**Keywords:** Belgian political crisis (2007-2011), German-speaking Community, citizenship, nationalism, federalism

## Introduction

La Communauté germanophone de Belgique, de modestes dimensions, est souvent décrite comme la communauté la plus protégée de l'Europe, où il fait bon vivre et où quasiment tout le monde travaille. Elle est connue comme terre d'accueil pour de

nombreux touristes. Mais en règle générale, le pays connaît mal ces Belges de l'Est. Or la crise gouvernementale de ces dernières années a ponctuellement suscité l'intérêt vis-à-vis des habitants de la Communauté germanophone. Lors des tensions opposant les visions politiques des Flamands et des Wallons, notamment sur le statut de la capitale du pays, certains journalistes se sont aventurés à l'Est pour mieux comprendre les points de vue de cette minorité linguistique existant au sein de la Belgique.

Plus largement, le pire scénario – c'est-à-dire l'éclatement du pays – a fait revivre un débat sur l'identité (ou mieux, les multiples identités) des germanophones. S'agissait-il de s'allier au Luxembourg, de trouver une place au sein de l'Allemagne, de vivre dans une entité qui ressemblerait à la Région wallonne (avec ou sans Bruxelles), de créer une entité autonome au sein de l'Union européenne ? Ces alternatives ont été débattues à des degrés divers, mais en règle générale l'option « Belgique » a été retenue comme la plus adéquate et favorable<sup>1</sup>.

Le présent article tentera d'éclairer ces questionnements et les positions à leurs égards de la Communauté germanophone, dans ce contexte de crise politique ayant mené à la sixième réforme de l'État belge, mais aussi de crise économique encore actuellement en cours. L'article commencera par un bref survol de l'histoire de la région, pour présenter ensuite succinctement les fondements institutionnels actuels de la Communauté germanophone. On s'intéressera ensuite aux réalités socio-économiques plutôt favorables de la communauté, tout en intégrant certains défis auxquels la région est confrontée. C'est au confluent de ce contexte socio-économique et de cette histoire mouvementée qu'il faudra selon nous analyser les questionnements et positionnements actuels de la Communauté germanophone, tout en avançant de manière plus subjective une mise en perspective plus globale de ce pourraient être les pistes pour sortir des turbulences que traverse la Belgique.

## **1. Forces étatiques, vellétés autonomistes, et culpabilités : Vers la création de la Communauté**

Le présent aperçu a pour but de survoler les étapes majeures de la construction historique de ce qu'on appelle aujourd'hui la Communauté germanophone de Belgique. Un tel aperçu permet, comme noté précédemment, de mieux comprendre l'attitude et les positions des membres de cette Communauté vis-à-vis de la crise gouvernementale belge. Les travaux des historiens sur la Communauté germanophone étant assez abondants, le sociologue doit alors faire ressortir les

---

<sup>1</sup> Neue Staatsreform für Belgien – Gemeinsamer Standpunkt der DG-Parlamentarier, document disponible sur <[http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-557/850\\_read-29948/](http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-557/850_read-29948/)>.

lignes essentielles de l'histoire pour constituer le cadre analytique des discussions actuelles.

### 1.1. L'époque prussienne et allemande

Les frontières qui marquent le territoire des « Cantons de l'Est » trouvent leurs origines lors du congrès de Vienne (1814-15), qui détruisit les Duchés du Limbourg et du Luxembourg, la principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, et l'électorat de Trèves (BRÜLL 2005, p.1). Les cantons d'Eupen, Malmedy et de Saint-Vith furent rattachés à la Prusse et à partir de 1870, et feront de là partie de l'Empire allemand (SÄGESSER & GERMANI 2008). Si les habitants montraient une certaine prudence envers le régime prussien, les rapports se sont cependant normalisés avant la Première Guerre mondiale.

L'entre-deux-guerres était marqué par les réparations dont a été soumise l'Allemagne, et par les volontés d'agrandissement de la « Grande Belgique » dont rêvaient certaines élites de l'époque. Des projets d'annexion des communes actuellement belges et d'autres qui sont restées allemandes, luxembourgeoises ou néerlandaises ont été repris dans un mémorandum secret présenté au gouvernement en 1915 par Pierre Nothomb (BRÜLL 2005, pp.24-25). Ces rêves ont cependant été balayés en partie par le contexte géopolitique des puissances européennes de l'époque. En somme, malgré plusieurs oppositions citoyennes et une « farce » de consultation populaire<sup>1</sup>, le sort des trois cantons a été décidé au-dessus de la tête de ses habitants et entériné lors du traité de Versailles du 28 juin 1919.

Les années 1920 ont été marquées par le gouvernement de transition d'Herman Baltia, qui exerçait un pouvoir exécutif et législatif en même temps. Le Premier ministre belge de l'époque lui caractérisait sa mission comme celle d'un « gouverneur d'une colonie qui est en contact direct avec la métropole » (CREMER & MIEBEN 1996, p.9). Même si le respect de la langue allemande, de la religion et de l'enseignement public a été garanti, la liberté que l'on accordait à la presse écrite jusqu'en 1925 ressemblait plus, selon les mots Fickers, à une « amnésie ordonnée » (FICKERS 2004). C'est vers la même époque que les premiers miliciens furent enrôlés dans l'armée belge, avec un régime linguistique spécial qui n'était cependant que peu respecté (BRÜLL 2005, p.30).

Les nouveaux bourgmestres devaient prouver leur loyauté par rapport à l'État belge, et certains représentants élus en 1925 n'ont ainsi pas pu accéder à leur poste pour cause de « doutes quant à leur loyauté » de la part du ministre de l'Intérieur.

---

<sup>1</sup> Notons par exemple le caractère ouvert du vote et la peur subséquente de représailles, la présence d'agents provocateurs, ou la menace d'interdiction des journaux en cas d'écriture d'articles jugés subversifs.

Sur ce fond, dans les années 1920 et 1930 l'opposition entre les pro-belges et les pro-allemands a pris de l'importance : « Les tendances d'assimilation forcée des « nouveaux Belges » n'avaient pas plu à ces derniers » (BRÜLL 2005, p.31).

La Belgique s'orientait alors peu à peu vers une assimilation plus douce, et autorisa la diffusion d'un premier journal de langue allemande, le Grenz-Echo, qui était résolument pro-belge. Alors qu'officiellement l'Allemagne ne s'impliquait pas dans les affaires de la région, plusieurs associations financées par l'Allemagne tentaient néanmoins de renforcer le caractère allemand de la région. Plus tard les nazis poursuivirent cette politique en influençant de manière assez intense les affaires de la région.

À partir des années 1930, la population était ainsi déchirée entre les tendances pro-belge et pro-allemande, tension qui se doublait de la division dans la population entre l'acceptation ou non du régime nazi. Comme Brüll le souligne,

« Certes, une grande partie de la population s'était accommodée entre-temps de la « nouvelle patrie ». Mais il est pratiquement certain que parmi les électeurs de partis pro-belges, de nombreux habitants des cantons se considéraient toujours comme appartenant au peuple allemand. Seulement un retour dans une Allemagne nazie leur semblait peu souhaitable » (BRÜLL 2005, p.33).

La reprise du territoire par les Allemands en 1940 fut accueillie avec un enthousiasme allant parfois jusqu'aux applaudissements. La question de l'annexion fut plus difficile d'un point de vue juridique. Est-ce que les habitants de la région étaient encore belges ou de nouveaux allemands ? Cette question revenait avec force après la guerre quand les procès d'épuration civique ont commencé, les tribunaux ne prenant que rarement en compte le caractère spécifique de la région, désignant nombre d'habitants comme inciviques.

Signalons encore brièvement – sans entrer dans les détails de l'analyse – que 1356 personnes ont déserté de l'armée belge pour revenir à l'Allemagne. Bien que pro-allemand et nazi n'étaient pas synonymes, et que l'anticatholicisme de Hitler était mal accueilli par une population fortement croyante, il reste que les nazis ont trouvé du soutien dans la région. Après l'annexion, 8700 soldats ont été enrôlés de force dans l'armée allemande. Même si la question de l'adhérence à l'idéologie nazie est difficile à évaluer tant se mêlent les différentes appartenances dans la Communauté germanophone, il s'agit malgré tout de préciser que des milliers de personnes ont adhéré à la NSDAP et seulement 61 individus ont été envoyés dans les camps ou ont été abattus comme résistants (BRÜLL 2005, p.35).

## 1.2. L'après-guerre

Selon Selm Wenselaars (2008), l'époque d'après-guerre fut par conséquent marquée par la volonté d'une bonne partie de la population de prouver être de « bons Belges ». Il fallait mettre un terme aux errements et horreurs du passé des dernières trente années et réinventer son histoire ternie à travers un « amour exagéré pour la

patrie belge » (WENSELAARS 2008, p.111). Il s'agissait d'être quitte d'un passé national-socialiste où les Germanophones étaient à la fois victimes et acteurs (WENSELAARS 2008, p.141), en évacuant en même temps tout le passé allemand. Mais l'appartenance à la Belgique n'était pas encore entière :

« Certes, plus personne ne remettait en question l'appartenance à l'État belge, mais le plus grand groupe était celui des gens qui ne voulaient plus rien à voir avec la politique. Le repli dans la vie privée était alors considéré comme le seul moyen d'éviter des difficultés [...] » (BRÜLL 2005, p.40).

L'État belge de son côté poursuivait une politique d'assimilation, et a réussi quelque part malgré elle : « ce que la Belgique n'était pas parvenue à établir pendant 20 ans, l'Allemagne le réussit en 4 ans : faire des habitants d'Eupen-Malmedy des bons Belges ! » (CREMER 2002). Cependant, les Germanophones ont continué à parler leur langue. Selon Minke, il faut replacer l'analyse de ce processus d'assimilation dans son contexte historique, en ce sens qu'il est illusoire de penser que la Belgique allait se comporter différemment que les autres puissances victorieuses (MINKE 2004, p.11).

Le maintien du français comme langue d'enseignement était encore retenu en 1958, et ce n'est qu'avec la fixation de la frontière linguistique sur base des principes territoriaux en 1962 que l'avenir des Germanophones commençait à prendre forme (BRÜLL 2004, pp.40-42) de façon plus précise. Le concept de l'« autonomie culturelle » a été promu par une certaine élite intellectuelle et politique, mais suscitait une forte prudence de la part du reste de la population. D'autres intellectuels restaient plus belgicains, méfiants envers ces revendications qui pouvant mener au séparatisme. Ce n'est que suite à l'essor du mouvement flamand et de l'épisode « Walen buiten ! » de 1968<sup>1</sup> que les Germanophones ont acquis, progressivement, des droits culturels, puis ont consolidé leurs institutions communautaires à travers la fédéralisation de la Belgique. Discussions de couloirs mises à part, les Germanophones n'ont eu, c'est clair, aucune influence directe sur ce processus institutionnel, mais ont néanmoins pris une part active dans l'implémentation des décisions. Au cours des différentes réformes de l'État, la Communauté germanophone a pu consolider son autonomie. La tension centrale entre volontés d'autonomie et méfiance vis-à-vis de ces dernières est restée comparable depuis les années 1950. Stangherlin (2005) résumait : « Est-ce qu'on peut réellement viser plus d'autonomie pour la Communauté germanophone tout en

---

<sup>1</sup> Cet épisode est celui de la scission linguistique de l'Université Catholique de Louvain, après pression des milieux nationalistes flamands. « Walen buiten ! » (« Wallons dehors ! ») était le slogan du mouvement flamand. Depuis cet événement, il existe deux Universités « catholiques de Louvain », l'une flamande et l'autre francophone, situées dans deux villes du même nom (Louvain) distantes d'une trentaine de kilomètres.

restant un vrai Belge ? Est-ce que la retenue n'est pas en soi une séquelle de la guerre ? » (STANGHERLIN 2005, p.3).

Il sort du cadre de cet article de décrire toutes les étapes précises et discussions politico-juridiques qui ont accompagné ce processus d'établissement du cadre institutionnel de la Communauté germanophone. Le lecteur intéressé est renvoyé au recueil de textes édité par Kathrin Stangherlin (2005). Citons cependant brièvement quelques étapes. En 1970, le territoire de langue allemande et la Communauté culturelle allemande ont été approuvés, et c'est en 1973 que le Conseil de la Communauté culturelle allemande (Rat de deutschen Kulturgemeinschaft) a été créé, mais le gouvernement central belge gardait un pouvoir de rejet sur les arrêtés pris par cet organe. L'exécutif suivait en 1984. La Communauté germanophone fait, depuis 1980, partie de Région wallonne<sup>1</sup>. Les « Ostbelgiengesetze » de 1984 instaurent le premier gouvernement. La réforme de l'État belge de 1993 amène une première représentation garantie de la Communauté germanophone dans le Sénat belge et auprès du Parlement européen (mais pas à la Chambre des représentants belge, ni au Parlement wallon) (BRÜLL 2005). En 1985, une circonscription judiciaire propre à la Communauté germanophone a été reconnue. En 2005, la Communauté germanophone a obtenu la tutelle pour le financement et la gestion des communes, des fabriques d'église et des cimetières (WENSELAARS 2008, p.150). Plus anecdotiquement, la création d'un drapeau de Communauté a eu lieu en 1990.

La Communauté germanophone a donc obtenu, au fil de cette histoire récente, de plus en plus de compétences et a accédé lentement à une plus grande autonomie. C'est une « région à l'histoire différente de celle des autres parties du pays, entité fédérée dont les pouvoirs sont issus d'un processus de réforme de l'État né d'un conflit linguistique auquel elles n'étaient pas partie prenante, la région de langue allemande et la Communauté germanophone sont des acteurs atypiques du fédéralisme belge » (SÄGESSER & GERMANI, 2008). Ce n'est donc pas un régionalisme populaire qui est à l'origine de cette Communauté, mais bien plutôt un contexte géopolitique opposant plusieurs États se divisant un territoire selon les enjeux du moment. De ce point de vue, la Communauté germanophone est une pure construction de l'histoire, et il faut en réalité « parler d'un mécanisme de protection d'une minorité qui s'est amplifié dans le cadre d'une réforme de l'État dont les acteurs principaux sont, bien qu'avec des logiques différentes, les mouvements flamands et wallons » (SÄGESSER & GERMANI 2008). Nous reviendrons sur cet enseignement dans notre partie consacrée à l'attitude qu'ont les citoyens de la

---

<sup>1</sup> La Belgique est un État fédéral qui a cette particularité de se composer d'entités fédérées de deux types, les Communautés et les Régions. Ces dernières, autre particularité responsable de nombreuses tensions, s'entrecroisent géographiquement en divers endroits bien particuliers.

Communauté germanophone vis-à-vis des tensions politiques que connaît actuellement la Belgique.

Les travaux d'historiens sur la Belgique germanophone ont été intenses, mais comme l'a écrit la juriste Kathrin Stangherlin dans un ouvrage qui parvient à dessiner un portrait de la situation actuelle d'un point de vue juridique (en intégrant des études historiques et sociologiques), il n'existe que très peu de travaux qui traitent de cette entité politique en se focalisant sur sa population actuelle (STANGHERLIN 2005, p.3). Tout se passe comme si la Communauté n'était qu'une société dominée par son passé. Il nous paraît cependant important de dresser aussi une image de la société germanophone actuelle, tout en intégrant les déterminants historiques les plus importants, car « il serait toutefois inapproprié [de] tirer une image décrivant les Belges germanophones comme « victimes de l'histoire », d'une histoire qui – selon le discours politique actuellement dominant – aurait atteint un destin plus heureux avec la création de « leur » Communauté » (BRÜLL, 2005 :20). Cette image de la Communauté germanophone actuelle comporte deux volets : celui des structures politiques actuelles d'une part, et celui des données socioéconomiques d'autre part.

## 2. Vers une « Communauté-Région » à autonomie renforcée ? Structures politiques actuelles

La Communauté germanophone gère à la fois les compétences communautaires (les matières culturelles, les matières personnalisables, l'enseignement y compris l'emploi des langues, les relations intercommunautaires et internationales) ainsi que certaines compétences régionales obtenues par la Région wallonne<sup>1</sup> (protection des sites et monuments, y compris les fouilles, politique de l'emploi, contrôle et financement des communes)<sup>2</sup>. Certains observateurs notent que suite à ce transfert de compétences, la Communauté pourrait déjà être vue comme un hybride Communauté-Région (SÄGESSER & GERMANI, 2008 ; STANGHERLIN, 2005). Le gouvernement de la Communauté est actuellement – au 1<sup>er</sup> mars 2012 – composé de quatre ministres<sup>3</sup> : le ministre-président Karl-Heinz Lambertz (SP) qui gère en outre le portefeuille des autorités locales, le ministre pour l'enseignement, la formation et l'emploi Olivier Paasch (ProDG), la ministre Isabelle Weykmans (PFF) qui gère la culture, les médias, et le tourisme, et enfin Harald Mollers (ProDG) qui est le ministre pour la santé et les affaires sociales. Ces ministres sont élus par le

---

<sup>1</sup> La Communauté germanophone se trouve en effet, territorialement parlant, englobée dans la Région wallonne.

<sup>2</sup> [http://www.dgparlament.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-900/1406\\_read-26542/](http://www.dgparlament.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-900/1406_read-26542/)

<sup>3</sup> [http://www.dgregierung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2962/5589\\_read-35409/](http://www.dgregierung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2962/5589_read-35409/)

Parlement dont ils font aussi partie ; ce dernier est composé de vingt-cinq membres au total<sup>1</sup>. Les factions présentes dans le Parlement germanophone représentent les quatre partis traditionnels également présents en Wallonie : CSP (correspondant au CDH) a sept membres et trois mandataires conseillers, SP (correspondant au PS) a cinq membres et deux mandataires conseillers, PFF (correspondant au MR) a quatre membres et trois mandataires conseillers, tandis qu'Ecolo a sept membres et trois mandataires conseillers. En marge de ces correspondances, ProDG est un parti qui est né de l'ancien parti autonomiste PDB (et du PJU) ; ils ont cinq membres et deux mandataires conseillers au parlement. Le parti Vivant, initialement à vocation nationale, n'a de mandataires (deux membres du Parlement) qu'en Communauté germanophone.

Le Ministère de la Communauté germanophone, qui se trouve à Eupen, emploie environ 180 personnes, et est structuré en quatre directions : services généraux d'abord, affaires culturelles ensuite, enseignement et formation troisièmement, et emploi, affaires sociales et formation enfin (SÄGESSER & GERMANI 2008).

Plusieurs institutions publiques existent en Communauté germanophone : l'Office de l'emploi de la Communauté germanophone (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft) ainsi que le Conseil économique et social de la Communauté germanophone (Der Wirtschafts- und Sozialrat (WSR) der Deutschsprachigen Gemeinschaft) ont été créés en 2000. Le Belgische Rundfunk (BRF) est la radio-télévision publique belge de langue allemande. Le Service pour les personnes handicapées (DPB) est l'organisme de tutelle qui gère le fonctionnement de plusieurs associations actives dans le secteur du handicap, ainsi que l'accompagnement des personnes concernées. L'Institut pour la formation et la formation continue dans la classe moyenne (IAWM) coordonne la formation professionnelle dans la Communauté germanophone. L'Office du tourisme des Cantons de l'Est (OTCE) promeut le tourisme dans les Cantons de l'Est (en ce compris Malmedy). La Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG) regroupe des partenaires gouvernementaux, du monde des entreprises, des syndicats ainsi que de plusieurs associations pour promouvoir le développement économique de la région.

Différents conseils existent en outre en Communauté germanophone : le Conseil d'aide à l'enfance, le Conseil pour l'éducation populaire et la formation des adultes, le Conseil de la jeunesse germanophone (RdJ), le Conseil pour le sport en Communauté germanophone, le Conseil des seniors, le Conseil pour la coopération au développement, le Conseil économique et social (WSR). Ils suivent une politique précise tout en établissant des liens avec les populations cibles ainsi qu'avec les associations et autres partenaires actifs dans le domaine.

---

<sup>1</sup> [http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-673/1047\\_read-19591/](http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-673/1047_read-19591/)

La Communauté germanophone est enfin également fort investie dans la coopération au sein de l'« Euregio-Meuse-Rhin », de la « Grande région Sarre-Lor-Lux », ainsi que dans plusieurs autres projets européens.

Les recettes de la Communauté germanophone se composent principalement<sup>1</sup> : de la dotation de l'État fédéral, de moyens à charge de la Région wallonne liée au transfert de compétences régionales, de recettes qui ne proviennent pas de taxes (intérêts issus de réserves, dons, héritages, etc.), d'emprunts éventuels, de taxes éventuelles propres, de subventions liées à un projet. L'étude de Bayenet et Veiders (2007) montre la grande diversité des sources de ce budget, qui s'élève à 165 millions d'euros (LAMBERTZ 2005, p.3). Il est attendu que ce montant croisse d'environ 130 millions d'euros du fait de la sixième réforme de l'État engrangée en décembre 2011, c'est-à-dire en intégrant les compétences suivantes (lire DI RUPO, 2011) : marché de l'emploi (contrôle des chômeurs, titres-services, crédits-temps) ; aspects de la politique des soins (maisons de repos et « long time care ») et de la santé ; allocations familiales ; justice (surtout l'application des peines, droit de la jeunesse).

Le Parlement de la Communauté avait rendu, en séance plénière du 29 octobre 2007, un avis unanime qui a servi de référence lors des discussions préparant la future réforme de l'État. Plusieurs revendications<sup>2</sup> étaient retenues: bénéficier d'une représentation garantie au Parlement fédéral, exercer les compétences provinciales sur son territoire et ne plus faire partie de la province de Liège, ainsi qu'obtenir le transfert de certaines compétences régionales (aménagement du territoire et politique du logement) et l'octroi de l'autonomie constitutive (SÄGESSER & GERMANI 2008, p.28). Ces différents points visaient ensemble à renforcer le statut hybride de Communauté-Région. Plus généralement, les parlementaires voulaient maximiser les chances que la Communauté germanophone soit entendue par rapport à toutes les décisions en rapport avec elle. Ces points ne se trouvent pas, à l'heure actuelle, dans le protocole d'accord pour la sixième réforme de l'État.

### 3. Un contexte socio-économique contrasté

La Communauté germanophone, qui longe les frontières allemande, luxembourgeoise et des Pays-Bas, est divisée par les Hautes Fagnes en deux territoires différents. Dans le Nord se trouvent les communes du canton d'Eupen qui sont, avec 45.285 habitants, les plus urbanisées ; du côté sud se trouvent les

---

<sup>1</sup> [http://www.dgparlament.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-918/1425\\_read-26567/](http://www.dgparlament.be/fr/desktopdefault.aspx/tabid-918/1425_read-26567/)

<sup>2</sup> Neue Staatsreform für Belgien – Gemeinsamer Standpunkt der DG-Parlamentarier, document disponible sur <[http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-557/850\\_read-29948/](http://www.dgparlament.be/desktopdefault.aspx/tabid-557/850_read-29948/)>.

communes plus rurales de l'Eifel belge, comportant 29.937 habitants (DGSTAT 2011, p.50). Au total, 75.222 habitants (chiffres de 2010) vivent sur un territoire d'une superficie totale de 854 km<sup>2</sup> (DGSTAT 2011, p.7). Si la population connaît une légère augmentation, c'est en fait surtout le groupe de plus de soixante-cinq ans qui augmente le plus fortement, ainsi que celui des personnes d'origine étrangère qui s'installent en Communauté germanophone (MINISTERIUM DER DG 2008, p.50). À cet égard, ce sont les communes du Nord qui regroupent le plus de personnes d'origine étrangère, plus de 86% du total des 15.118 personnes étrangères établies en Communauté germanophone (contre 60.104 Belges). Ces étrangers sont en grande majorité des Allemands, qui représentent 76% de tous les étrangers, tandis qu'il n'y a que 2,8% des étrangers qui ne viennent pas de l'Europe au sens large (DGSTAT 2011). Autrement dit, la présence de personnes étrangères en Communauté germanophone est surtout marquée par les ressortissants allemands, qui cherchent à s'installer près de la frontière pour garder des facilités de trajet avec leurs lieux de travail en Allemagne tout en ayant accès à une vie globalement moins chère (notamment en termes de prix d'achat des terrains et maisons<sup>1</sup>).

Une comparaison des ménages montre que l'on trouve moins de familles monoparentales que dans la moyenne belge (11,3% parmi les ménages avec enfants, comparé à 14% dans la moyenne belge)<sup>2</sup>, et comparativement plus de cohabitants avec enfants. Eupen, qui regroupe légèrement plus de familles monoparentales ainsi de cohabitants sans enfants que les autres Communes germanophones, se trouve ainsi plus proche de la réalité sociologique du reste de la Belgique.

Le taux d'emploi des personnes de quinze à soixante-quatre ans est plutôt avantageux, avec 69,8% pour les communes du Sud et de 57,3% pour les communes du Nord (DGSTAT 2011, pp.98-13). Le taux de chômage est en moyenne 8% ; les communes du Sud ont des taux compris entre 3,5% (Burg Reuland) et 5,5% (Sankt Vith), ce qui peut être considéré comme du plein-emploi ou du chômage frictionnel, tandis que les chiffres sont un peu moins avantageux dans le nord plus urbanisé : le chômage y est de 10,6% en moyenne (avec des variations entre 8,7% à Raeren et 12,6% à Kelmis). En somme, la Communauté germanophone est sur le plan de l'emploi plus près des valeurs de la Flandre et que des chiffres moins encourageants de la Wallonie et de Bruxelles (DGSTAT 2011, p.101).

Les navetteurs sont une catégorie statistique assez importante pour l'analyse du marché de l'emploi en Communauté germanophone : 2924 personnes des communes du sud vont travailler au Luxembourg, contre seulement 260 personnes au nord. La proximité avec le Luxembourg semble donc favoriser des taux de chômage moins

---

<sup>1</sup> Le régime transfrontalier plutôt avantageux aux Allemands en Belgique a été changé en 2002 et n'explique plus en lui seul cette présence des originaires d'Allemagne.

<sup>2</sup> Source : BCSS-*Datawarehouse*, Appl. 11, données 2007 (31.12.) ; propres calculs.

importants. D'un point de vue sectoriel, ces trajets vers le Luxembourg concernent des emplois bien particuliers. La construction représente 32,3% des navetteurs (quasi essentiellement des hommes), le commerce représente un autre quart, le secteur du transport et de la communication concerne 12,2%, et enfin 5,5% du total restant concernent le secteur de la santé et du social (en grande majorité des femmes) (DGSTAT 2011, pp.156-159). Outre le Luxembourg, l'Allemagne attire également de nombreux navetteurs : 6673 personnes travaillent en Allemagne. Ici, ce sont les secteurs des employés de bureau (20%) et des métiers de la santé (10%) qui ressortent plus clairement, mais les autres secteurs se trouvent aussi représentés. Les navetteurs vers le Luxembourg sont en grande partie des Belges (91,8%), tandis que les navetteurs vers l'Allemagne sont pour 63% de nationalité allemande (DGSTAT 2011). D'autres navetteurs ont trouvé un emploi en Belgique : 2925 travaillent en Région wallonne hors Communauté germanophone, 488 en Flandre et 347 à Bruxelles (ARBEITSAMT DER DG 2009).

Les revenus médians pour la Communauté reviennent à 13,95, ce qui la place devant Bruxelles (12,74), mais derrière la Wallonie (14,38) et la Flandre (16,2) et en dessous de la moyenne Belge (15,27) (DGSTAT 2011). Nous pouvons donc constater qu'« on travaille plus pour moins d'argent », ce qui doit être mis en lien avec la répartition sectorielle des emplois.

Ainsi, et contrairement au cliché idyllique d'une région touristique au plein cœur des Ardennes avec beaucoup de corps de métiers artisanaux, nous trouvons plutôt une forte présence des industries de production (travaux métallurgiques, électroniques, mécaniques, du plastique, du bois). La réparation de voitures et le secteur de la construction sont également fortement présents (DGSTAT 2011, pp.112-119). Ces entreprises sont en général légèrement plus petites que la moyenne belge. Le Nord regroupe la plupart des grandes entreprises industrielles.

Dans ce contexte fragmenté, le plus grand employeur reste l'administration publique ainsi que les hôpitaux, l'action sociale et les écoles. La répartition entre secteurs privé et public est également fort proche de la distribution belge (28% dans le secteur public et 72% dans le privé).

Mais même si les revenus moyens sont assez bas, nous pouvons tout de même retenir, selon Hermia & Eggerickx (2011), que la Communauté germanophone fait partie des zones de la Belgique qui ont eu l'augmentation la plus favorable des revenus entre 1991 et 2001. Ce résultat se retrouve également dans les tableaux statistiques de la DGstat de la Communauté germanophone : l'augmentation des revenus entre 1980 et 2008 a été plus favorable que celle des autres régions de la Belgique.

La quatrième enquête de santé nationale montre que les habitants de la Communauté germanophone ont plutôt une bonne santé générale, que ce soit d'un point de vue subjectif, social, psychique ou par rapport aux autres indicateurs de maladies (DEMAREST, DRIESKENS, GISLE, VAN DER HEYDEN & TAFFOREAU 2010).

Mais derrière l'apparence plutôt positive de ces moyennes statistiques, il est clair que certains problèmes sociaux persistent, comme la pauvreté. L'accès au logement devient à cet égard de plus en plus préoccupant. Le conseil de l'économie et du social constate malheureusement qu'il est assez difficile de réunir des chiffres fiables concernant la pauvreté (WSR 2006, 2011). On sait cependant que plus de 16% des enfants grandissent dans des ménages sans revenus de travail – en majeure partie des enfants issus de familles monoparentales, de familles avec plus de trois enfants ou de familles qui sont issues de l'immigration récente (BELGISCHES ROTES KREUZ 2007). La Communauté germanophone s'est donc donné comme priorité d'agir sur la pauvreté des enfants et des jeunes afin d'interrompre la pauvreté intergénérationnelle (WSR, 2006). Ce problème de pauvreté s'exprime dans l'accès au logement. La Communauté germanophone est marquée par une plus forte présence de maisons unifamiliales (80,7%), comparée aux appartements. Les chiffres restent proches ce que l'on constate en Flandre (79,5%) ou en Wallonie (82,2%) (DGSTAT 2011, pp.112-276). Comme partout ailleurs en Belgique, les listes d'attente pour bénéficier d'un logement social s'allongent. La crise de logement ne touche pas que des familles sans travail : les travailleurs pauvres (« working poor ») ont aussi de plus en plus de difficultés d'accès ((BELGISCHES ROTES KREUZ 2007 ; WOHNRAUM FÜR ALLE 2005). Les prix immobiliers à l'achat de terrains ont triplé en vingt ans à Eupen (DGSTAT 2010). Les prix de vente des maisons unifamiliales ont également triplé lors de la même période en Communauté germanophone.

#### **4. Sortir des crises ? Communauté germanophone et politique belge**

Il est temps à présent de porter notre regard sur l'attitude et les positions de la Communauté germanophone vis-à-vis de la crise politique qu'a récemment traversé – que traverse ? – l'État belge, sur base des éléments historiques et sociaux (institutionnels et socioéconomiques) évoqués dans les précédentes pages.

Il convient d'abord de constater qu'après la Deuxième Guerre mondiale, de larges parts de la population se sont retirées de l'espace politique. Les trois différents changements de nationalité évoqués dans notre section consacrée à l'historique de la Communauté (avec ce que ces modifications entraînent en termes d'attachements et d'identités), les tiraillements du territoire entre les grandes nations, une farce de consultation populaire, les deux guerres, l'époque nazie, les volontés d'assimilation de part et d'autre, ont rendu difficile toute appropriation non-problématique du passé, et ont dès lors fait en sorte que depuis le conflit de 1939-1945 les Belges germanophones se méfient beaucoup de la politique (BRÜLL 2005, p.10) et s'en dégagent. À titre d'exemple, on trouvait encore « suspect », dans les années 1980, lorsqu'une famille allait régulièrement faire ses courses dans les villes allemandes à

proximité de la frontière. Il s'agissait pour de nombreux Belges germanophones de démontrer être un bon Belge pour ne pas laisser planer l'ombre d'un doute sur le passé. La méfiance du politique était, et est encore, partagée dans la population, mais elle semble moins fréquente parmi les jeunes générations. En somme, une des attitudes de la Communauté germanophone vis-à-vis des aléas institutionnels belges est un détachement, une désaffection politique qui prend ses sources dans le passé troublé de ses habitants. Une telle attitude se comprend aussi au vu du contexte économique de la région. Celui-ci était rude après guerre (rappelons que Saint-Vith fut détruite à 97%). La population s'est retirée des débats publics pour privilégier le travail et la vie privée.

Le désintérêt de certains, la méfiance envers la politique d'autres personnes ou encore la volonté chez une minorité fort engagée de trouver davantage d'autonomie culturelle et politique – en d'autres termes, essayer d'avoir moins à faire avec les autres entités – font que les débats institutionnels sur la récente crise de formation gouvernementale ont été accueillis à des intensités variables. Tandis qu'une minorité s'est certes fortement impliquée pour suivre et influencer les débats, force est de constater qu'une large partie de la population s'est immédiatement lassée des « éternels conflits » entre Flamands et Wallons. Ce repli de la sphère politique, qui trouve ses origines dans l'histoire et le contexte économique, semble d'autant plus fort qu'aujourd'hui les problèmes de chômage sont moins importants. La Communauté germanophone est en somme peu différente de ce que bon nombre d'observateurs ont constaté ailleurs en Belgique : les débats institutionnels poursuivis au niveau fédéral sont d'une telle difficulté que le citoyen « normal » se lasse de la discussion et attend que « ceux d'en haut » trouvent finalement une solution. Il est clair que l'opposition entre le mouvement flamand et les défenseurs de la Belgique, entre la gauche et la droite (et les nouveaux partis politiques), et autour des autres lignes de conflit ne peut pas se résumer à des solutions simples dans un environnement aussi institutionnellement compliqué que celui de la Belgique.

Mais à trop regarder les chiffres socio-économiques et en conclure que tout va bien, et qu'il n'importe pas de prendre part au jeu des responsables politiques fédéraux, un risque guette la Communauté germanophone. Nous avons su montrer que derrière cette image d'une région qui se comporte plutôt bien, il y a la réalité des personnes à la marge, qui n'ont pas pu trouver leur place dans cette société de quasi-plein emploi (ou de chômage frictionnel). L'accès au logement, aux formations, à un travail, et la stabilisation de la vie semblent donc être des priorités pour ces personnes-là. Mais l'attrance des touristes et la gloire que certains élus locaux tirent de grands projets visibles (par exemple le « Triangel », rénovation du sanatorium) prennent parfois le pas sur une politique cohérente en matière de bien-être de la population et de soutien aux petites initiatives locales. Aussi longtemps que les navetteurs trouvent de l'emploi au Luxembourg et en Allemagne, et que le quasi-

plein emploi persiste, cette situation ne risque pas de changer profondément. Les effets de la crise économique sur le secteur du bâtiment luxembourgeois peuvent à ce titre former une menace réelle pour l'emploi de la région.

Un autre facteur est celui de l'identité. Comme sociologue, nous ne pouvons pas parler d'une « identité des Belges germanophones » ; cependant selon une étude comparative menée par le Centre d'étude de l'opinion de l'ULg lors des années 2002-2003 avec 750 personnes de l'Euregio, dont 150 personnes de la Communauté germanophone, nous pouvons dresser une image de ce qui les différencie en moyenne de leurs voisins directs. Les Belges germanophones connaissent plus de personnes dans les régions connexes, que les habitants de ces régions. Ils se définissent plus souvent comme des Européens (idem pour les habitants d'Aix-la-Chapelle), Belges et Germanophones à la fois :

« Si les germanophones ne sont pas les « meilleurs » Belges, ils appartiennent tout de même aux « Européens » les plus convaincus. Le modèle spécifique des germanophones tient à donner une importance égale à l'appartenance régionale, nationale et européenne » (STANGHERLIN & JACQMAIN 2005, pp.58-59).

Ce cosmopolitisme n'est pas en désaccord avec des attachements locaux plutôt forts. Des identités multiples peuvent très bien se combiner sans être en désaccord entre eux-mêmes.

La petite minorité de la Communauté germanophone, comme la région bilingue de Bruxelles-Capitale, peut former un amortisseur aux idées simplistes qui pourraient éclore de la confrontation des visions des deux plus grandes entités que sont la Flandre et la Wallonie. Il a souvent été dit que sans Bruxelles, une division de la Belgique sera beaucoup plus facilement pensable ; la Communauté germanophone n'a pas certes pas un poids de ce niveau-là, que ce soit en termes démographiques ou économiques. Mais l'existence même de la Communauté germanophone invite néanmoins à se poser des questions sur la protection des minorités. Nous avons vu que la volonté d'autodétermination des Belges germanophones a été bafouée à plusieurs reprises dans le courant de l'histoire ; pas vraiment Allemands, pas Wallons ni Flamands, moyennement plutôt « Belges », les citoyens de la Communauté germanophone prenaient difficilement place dans les cadres politiques traditionnels. Le projet nationaliste, qui tend à lier un peuple à un territoire avec une représentation politique qui nie les différences et l'hétérogénéité du corps social y est peu vivable. La croyance romantique en un peuple uni est une menace qui hante l'Europe depuis l'avènement des États-nations. Le repli identitaire qui tend à trouver une certaine unité (jamais existante auparavant) pour la glorifier comme projet futur est malheureusement une quête sans fin, et il n'est pas étonnant que le gouvernement flamand se soit prononcé en faveur d'une future réforme de l'État même pas vingt-quatre heures après un premier accord trouvé sur l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Dans ce contexte, la peur que la recherche d'une plus grande autonomie se tourne un jour en une revendication plus « unitaire et fière » telle que celle caractérisant le mouvement flamand, effraie heureusement les

Germanophones. La volonté d'autonomie des Germanophones est donc à cet égard à distinguer clairement des volontés d'autonomie de partis comme la N-VA.

Nous avons vu que c'est rarement en Communauté germanophone que les décisions la concernant se prennent. Durant la crise de formation gouvernementale de 2007-2011, les Germanophones ont été consultés de temps à autre, et il convient d'admettre que ces événements politiques ont fait en sorte que les Cantons de l'Est ont été évoqués plus souvent qu'à l'accoutumée. De ce point de vue là, les Belges germanophones servent alors plutôt d'exemple d'une Belgique plus mixte où chaque entité peut garder sa voix avec une certaine autonomie tout en gardant un esprit d'ensemble. Le ministre Lambertz a souvent évoqué le scénario d'une Belgique à quatre régions. Même si ce futur se dessine pour les trois autres régions, il reste à voir si un si petit territoire comme la Communauté germanophone a réellement besoin d'une administration politique propre pour toutes les compétences. Nous avons montré plus haut la large gamme de ministères, de services publics, de conseils et d'associations qui existent dans ce petit territoire. À ce titre, s'il paraît évident qu'une autonomie en matière d'éducation et de la culture est nécessaire, il est peu évident de trouver la plus value d'une administration spécifique, par exemple, des eaux et forêts ? À part de multiplier le nombre d'emplois locaux pour les Germanophones, un tel transfert de compétences représente plutôt une perte en termes d'échelle. Une discussion sur le partage des compétences doit selon nous intégrer une discussion sur le statut de citoyenneté des habitants ainsi que sur la place qu'on accorde au territoire dans les politiques publiques à multiples niveaux.

Ainsi, la présence de la Communauté germanophone en Belgique, son attitude présente vis-à-vis des débats institutionnels se passant à Bruxelles, et la pertinence discutable de certains transferts de compétences doivent selon nous inviter les responsables et chercheurs à séparer analytiquement pouvoir politique et territoire. La Belgique et la Communauté germanophone sont intégrées dans des schémas de gouvernance de la plus petite échelle (quartier, commune) à la plus grande (niveaux fédéral, européen, voire plus), en passant par les provinces, régions et communautés. Il nous semble vain de vouloir maîtriser les enjeux en voulant ramener tout au niveau local, alors qu'une majeure partie des problèmes se produisent à une échelle globale. Dans ses travaux, Ulrich Beck (1986 ; 2008) montrait justement comment ce retour au local face aux risques globaux peut mener à l'adhérence à des identités culturelles locales et homogénéisées néfastes. L'hétérogénéité de la culture des membres d'une communauté et le problème des niveaux d'action deviennent alors des enjeux primordiaux. L'action des différents acteurs germanophones, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques ou encore associatifs au-delà des frontières de la Communauté germanophone démontre que l'action peut se penser aussi en termes de réseaux de gouvernance qui dépassent les frontières d'un territoire.

Selon Pierre Rosanvallon (2011, p.381), nous pouvons envisager la citoyenneté de deux façons : la première envisage le citoyen comme membre d'une collectivité qui

protège ses membres par des lois. C'est surtout sur ce chantier que la Communauté germanophone a acquis une série des droits, et c'est sur cette dimension que nombre de revendications reprises dans le livre sous la direction de Katrin Stangherlin (2005) se basent. La deuxième façon d'envisager la citoyenneté selon Rosanvallon tient d'une approche plus reliée et active : « le citoyen dans ce cadre, n'est plus seulement l'individu doté de droits personnels, il est aussi défini par sa relation aux autres : il s'appréhende pour cela comme concitoyen » (ROSANVALLON 2011, p.381). Le citoyen est alors quelqu'un qui est engagé avec ses proches pour construire un monde commun. La participation citoyenne (BLONDIAUX 2008) pourrait être en ce sens être une pratique politique permettant de retrouver un renforcement démocratique depuis la base (et à côté des approches technicistes ou de la représentativité parlementaire (LASCOUMES & LE GALES 2007). Appliquer une telle démarche en Communauté germanophone permettrait de court-circuiter le désengagement constaté supra – du moins plus efficacement que la remise d'autocollants pour voitures avec les initiales de la Communauté germanophone, ou la distribution de peluches aux nouveaux nés comme nous l'avons vu en 2002<sup>1</sup>.

En définitive, le défi que rencontre la Communauté germanophone dans le contexte belge est clairement défini par les deux sociologues Gregor Stangherlin et Marc Jacqmain, qui notent que « les ressources et les occasions existent pour faire de la Communauté germanophone le modèle d'une Europe ouverte au monde et fédérale. Mais le danger subsiste de développer une identité défensive et de sombrer dans un clientélisme local » (STANGHERLIN & JACQMAIN 2005, p.51). L'autonomie est, selon nous, surtout à penser comme Rosanvallon (2011) en termes de différentiels des marges d'action et d'égalité dont bénéficient les acteurs, qu'ils soient individuels ou collectifs, pour permettre aux citoyens de mieux vivre ensemble, de coexister de manière plus solidaire dans toutes leurs différences.

## Références bibliographiques

ARBEITSAMT DER DG (2010): *Arbeitsmarktanalysen 2009-8, Relation Wohnort-Arbeitsort der Arbeitnehmer in Belgien und der DG: Wer arbeitet wo?*. Eupen: Publication gouvernementale.

BAYENET B., VEIDERS S. (2007): « Le financement de la Communauté germanophone ». In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1983-1984, pp.5-56.

---

<sup>1</sup> Ces deux actions ont été menées par le gouvernement de la Communauté germanophone pour augmenter la visibilité et l'adhérence à la Communauté germanophone.

- BECK U. (1986): *Risikogesellschaft: Auf dem Weg in eine andere Moderne*. Francfort: Suhrkamp.
- BECK U. (2008): *Die Neuvermessung der Ungleichheit unter den Menschen: Soziologische Aufklärung im 21. Jahrhundert*. Francfort: Suhrkamp.
- BELGISCHES ROTES KREUZ (MERTENS T.) (2007): *Ausgeschlossen?! Kinder und Jugendarmut in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*. Eupen: Croix Rouge.
- BLONDIAUX L. (2008): *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris: Éditions du Seuil – La République des Idées.
- BRÜLL C. (2005): « Un passé mouvementé: L’histoire de la Communauté germanophone de Belgique ». In STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Charte.
- CELLULE DE RECHERCHE ARCHITECTURE ET CLIMAT – UCL (CAROLINE KINTS) & PROJET LEHR (2008): *La rénovation énergétique et durable des logements wallons – Analyse du bâti existant et mise en évidence des typologies de logements prioritaires*. Politique scientifique fédérale.
- CREMER F. (2002): « Von den ‚inciviques‘ zu den ‚Modellbelgiern‘. Als man den aufrechten Gang noch wieder lernen musste». Cité dans BRÜLL C. (2005): « Un passé mouvementé: L’histoire de la Communauté germanophone de Belgique ». In STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Charte.
- CREMER F., MIESSEN W. (1996): *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Einführung*. Eupen.
- DEMAREST S., DRIESKENS S., GISLE L., VAN DER HEYDEN J., TAFFOREAU J. (2010): *Enquête de santé 2008, Rapport VII – Communauté Germanophone*. Bruxelles: Institut Scientifique de Santé Publique (Direction Opérationnelle Santé publique et surveillance).
- DGstat (2009): *Immobilienmarktpreise*. Eupen: Publication gouvernementale.
- DGstat (2011): *Sammelmappe Sozial- und Wirtschaftstatistiken für die Ostkantone und die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens*. Eupen: Publication gouvernementale.
- DI RUPO E. (2011): *Un état fédéral plus efficace et des entités plus autonomes*. Note du formateur.

- FICKERS A. (2004): « Gedächtnisopfer. Erinnern und Vergessen in der Vergangenheitspolitik der deutschsprachigen Belgier im 20. Jahrhundert ». In *Zeitenblicke*, vol.3 n°1.
- HERMIA J-P., EGGERICKX T. (2011): « La transmission de la précarité en Belgique: analyses intergénérationnelles exploratoires (1991-2001) ». Louvain-la-Neuve: Document de travail du Centre de recherche en démographie et sociétés (Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines).
- LAMBERTZ K-H. (2005): « Drei Alleinstellungsmerkmale der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens ». In STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Chartre.
- LANGOHR M. (1994): « La Communauté germanophone de Belgique: Paradis économique ? ». In *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n°30, pp.99-106.
- LASCOUMES P., LE GALES P. (2007): *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Collin.
- LEJEUNE C., FICKERS A., CREMER F. (2002): *Spuren in die Zukunft*. Büllingen: Lexis-Verlag
- MINISTERIUM DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT BELGIENS (2009): *Demografiemonitor 2008 der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Schriftenreihe: Band 5*. Eupen: Publication gouvernementale.
- MINISTERIUM DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT BELGIENS (2010): *Öffentliche Sozialhilfezentren der Deutschsprachigen Gemeinschaft – ÖSHZ Berichte 2009 – (Tätigkeiten 2008)*. Eupen: Publication gouvernementale.
- MINKE A. (2004): *Zwischen Anspruch und Wirklichkeit – Geschichtskulturen in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, (Volkshochschule de Ostkantone)*, Eupen.
- ROSANVALLON P. (2011): *La société des égaux*. Paris: Éditions du seuil.
- SÄGESSER C., GERMANI D. (2008): « La Communauté germanophone: Histoire, institutions, économie ». In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1986, pp.7-50.
- STANGHERLIN G., JACQMAIN M. (2005): « Eine kurze soziologische Betrachtung der deutschsprachigen Belgier ». In STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Chartre.

- STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Charte.
- STANGHERLIN K. (2005): « Conclusions ». In STANGHERLIN K., BRÜLL C., CHRISTEN B., COPPIETERS Q., 'T WALLANT, ed. (2005): *Die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens – La Communauté germanophone de Belgique*. Bruxelles: La Charte.
- VANNESTE D., THOMAS I., GOOSSENS L. (2007): *Le logement en Belgique*. Bruxelles: Publication gouvernementale (SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie).
- WENSELAERS S. (2008): *De laatste Belgen. Een geschiedenis van de Oostkantons*. Anvers: Meulenhoff-Manteau.
- WOHNRAUM FÜR ALLE (2005): *Jahresbericht*.
- W.S.R. (2006): *Stellungnahme Zweijahresbericht „Armut abbauen“*. Eupen: Publication gouvernementale.
- W.S.R. (2011): *Gutachten, Endbericht der Arbeitsgruppe Wohnungswesen*. Eupen: Publication gouvernementale.